



# Convention Citoyenne Cese sur la fin de vie

## Réunion du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne Fin de vie RELEVÉ DE DECISIONS N° 4 - Mardi 18 octobre 2022

**Présidence de Madame  
Claire THOURY**

**Membres présents :** Fanny ARAV, Jean-Pierre CABROL, Michel CHASSANG, Benoît GARCIA, Jacques LANDRIOT, Giovanna MARSICO, Kenza OCCANSEY, Sandrine RUI, Mathieu SANCHEZ, François STASSE.

**Membres excusés :** Jean-François DELFRAISSY, Cynthia FLEURY, Hélène LANDEMORE.

Le Comité de gouvernance de la Convention citoyenne Fin de vie s'est réuni, mardi 18 octobre, sous la présidence de Mme Claire THOURY et a arrêté les décisions suivantes à l'issue des débats entre les membres présents :

### ARBITRAGES SUR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME PARTICIPATIVE

Afin de parfaire l'information des membres, le Comité de gouvernance de la Convention citoyenne Fin de vie a auditionné un représentant d'une plateforme de *civic tech*. Celui-ci a présenté au Comité de gouvernance les différentes modalités de fonctionnement envisageables d'une plateforme participative au regard des articulations souhaitées avec les 150 citoyens membres de la Convention. Cette présentation a été suivie d'échanges avec les membres du comité.

A cette occasion, les membres du Comité de gouvernance ont réaffirmé leur attachement à la lisibilité du débat national notamment au regard de la durée réduite de la Convention (décembre à mars), et à la juste articulation de la plateforme avec le travail des citoyennes et citoyens. Les enjeux de désintermédiation et de représentativité de la plateforme, afin de permettre l'expression du plus grand nombre, ont également été soulevés.

A l'issue de ces débats, le Comité de gouvernance a acté le lancement d'un espace en ligne dont la vocation est triple :

- Informer le grand public sur les travaux de la Convention (auditions menées, avancement des travaux, etc.)

- Partager les informations et connaissances sur le sujet de la fin de vie (état des lieux des évolutions législatives récentes, etc.) en cohérence avec les productions des acteurs existants ;
- Proposer un espace contributif qui pourrait prendre la forme de témoignages ou contributions diverses.

Une fois la plateforme ouverte avec une première synthèse, le Comité de gouvernance décidera comment cette synthèse s'intègre aux travaux de la Convention.

## DISCUSSIONS SUR LES PRINCIPES D'ANIMATION DE LA CONVENTION CITOYENNE

Le Comité de gouvernance a poursuivi ses discussions sur les principes d'animation de la Convention citoyenne.

Il s'est particulièrement interrogé sur l'organisation des sous-groupes : sans présupposer des thématiques qui seront traitées, le comité décide qu'il sera préférable de privilégier un travail de tous les sous-groupes sur les mêmes sujets, sans spécialisation thématique des sous-groupes. Les échanges entre les membres du Comité ont également fait apparaître l'importance accordée à la délibération des citoyens y compris dans le choix de leurs modes d'organisation.

Dans le cas où les équipes d'animation proposeraient effectivement la constitution de « sous-groupes » de travail, le Comité demandera qu'un principe de permutation soit mis en place. Il s'agit ici de favoriser les échanges entre les citoyens. Il a également insisté sur la nécessité de prévoir des temps de restitution et de mise en commun entre conventionnels.

Concernant l'intégration de compétences extérieures pour appuyer les travaux, les membres du Comité ont acté la mise à disposition de « *fact-checkers* », pour apporter un appui technique au travail citoyen tout au long des sessions de travail. Enfin, le comité a décidé de ne pas mettre en place de comité légistique sur le modèle de la Convention citoyenne pour le Climat, dans la mesure où les 150 citoyennes et citoyens n'ont pas pour mission d'écrire la loi.

## COMMUNICATIONS

### **POINT D'INFORMATION SUR LE COLLEGE DES GARANTS**

Le comité de gouvernance a pris acte de la décision du Conseil économique, social et environnemental de faire appel à des garantes et garants internationaux. Les personnalités contactées ont été présentées.

### **POINT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DE LA CONVENTION CITOYENNE**

Le Secrétaire général a présenté aux membres du comité les grands postes budgétaires de la Convention. Les éléments budgétaires seront publiés à l'issue de la Convention.

#### **POINT D'INFORMATION SUR LES APPELS A MANIFESTATIONS D'INTERETS**

Les formulaires d'appel à manifestation d'intérêt pour les chercheurs-observateurs et les étudiants-observateurs ont été publiés et sont ouverts aux candidatures jusqu'au 13 novembre 2022 :

- Chercheurs-observateurs : <https://forms.gle/w9ArGMbXLz44wLVF6>
- Etudiants-observateurs : <https://forms.gle/ku768Sm4gk2VnERx7>

#### **Ordre du jour de la prochaine réunion :**

- Discussions autour des problématiques d'accueil des citoyennes et citoyens ;
- Principes méthodologiques de constitution du socle documentaire ;
- Contenu de la première phase d'appropriation et de rencontres.